

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE D'EYMEUX**

*Publié sur le site internet le 15 décembre 2022*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **12 décembre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **12**

Votants : **14**

Date de la convocation : **06/12/2022**

**Etaient présents** : AYGLON Elodie, BAR Fabrice, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MONNET Carole, PONCE Jérémy, VIOSSAT Karine.

**Etaient excusés** : BURAIIS Laurent, MOLIN Jonathan, VIGNON Henry.

Monsieur Laurent BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Monsieur Jonathan MOLIN a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

**OBJET 2022-12-08 : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Madame Barbara GUICHARD, Adjointe aux finances informe les conseillers qu'une décision modificative est à prévoir pour ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif.

Ces ajustements se traduisent par des virements de crédits.

Désignation	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>		
7391111/014 : Dégrevement taxe foncière propriétés non bâties	+ 146.00	
7392221/014 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 404.00	
615228/011 : Entretien et réparations – autres bâtiments	- 550.00	
2041582/204 : Bâtiments et installations	+ 8 400.00	
2313/23 : Constructions	- 8 400.00	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la présente décision modificative n° 1 ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 15 décembre 2022.

Le Maire,  
F. BAR

